

Nom du candidat : Christophe BELLON

Titre du mémoire original : « Waldeck-Rousseau ou l'art de la décision en politique : penser, gouverner et sauver la République »

Nom du garant : Nicolas ROUSSELLIER, Professeur des Universités à Sciences Po

### **Résumé du mémoire original**

Ce mémoire original est le deuxième volume d'un dossier d'habilitation à diriger des recherches (HDR) qui a pour intitulé : « Au nom de la loi. Une histoire politique de la vie et du travail des assemblées parlementaires en France (III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques) ». Il s'inscrit à la convergence de trois thèmes abordés dans le dossier d'habilitation et qui correspondent à la répartition des publications sélectionnées pour l'HDR (volume 3) : une histoire politique et parlementaire du compromis laïque ; la culture politique centriste ; les élites politiques et parlementaires au travail.

#### **1. Le choix de Waldeck-Rousseau**

Waldeck-Rousseau appartient d'abord à l'élite des législateurs que la Troisième République a suscitée et qui lui apporte la densité juridique et législative dont elle avait besoin. Dans son investissement au Parlement, le député d'Ille-et-Vilaine (1879-1889), devenu en 1894 sénateur de la Loire pour dix autres années, est guidé par la nécessité d'enraciner durablement la République et de la rendre définitive. Figure de l'opportunisme puis du progressisme, il appartient à un courant politique qui eut à faire, parmi les tout premiers, l'apprentissage de la décision dans l'exercice du pouvoir législatif et de fonctions gouvernementales. S'il tenta d'installer en France un modèle politique inspiré du modèle anglais et fondé sur le bipartisme, entre parti de l'ordre et parti du mouvement, il dépassa cette division initiale en organisant le courant central de la République gouvernementale, adepte de la liberté autant que défenseur de l'autorité. Ce courant, un temps incarné par le Grand Cercle républicain, fut aussi l'un des premiers à se constituer en parti politique, à la fin de l'année 1901, avec l'Alliance républicaine démocratique auquel le nom de Waldeck-Rousseau demeure attaché.

Waldeck-Rousseau a très activement participé à la fabrique de la législation. Par sa pratique personnelle des responsabilités, il se distingue de ses collègues, notamment dans l'utilisation de la procédure parlementaire, où il est guidé par l'efficacité plus que par le combat d'idées abstraites, privilégiant, par exemple, régulièrement, l'outil réglementaire de l'urgence dans la

délibération. On retrouve ainsi le tempérament, à la fois impatient et organisé, de « ce député qu'on n'attendait pas », notamment dans la discussion des grandes réformes républicaines, et tout spécialement de quatre d'entre elles : la réforme de la magistrature, véritable saga parlementaire des années 1880, la loi municipale de 1884, la loi autorisant les syndicats professionnels la même année, qui ouvre la voie à la consécration législative du principe de l'association par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Il se singularise, aussi, de ses collègues opportunistes, et des modérés au sens large, par son approche des problèmes sociaux et laïques de son époque, en raison de l'influence chrétienne qu'il reçoit à travers son éducation janséniste. Il milite pour une République qui entretient des rapports pacifiés avec la religion. Il se fait le défenseur du Concordat, repousse à des temps plus lointains la séparation des Eglises et de l'Etat, pour des raisons politiques autant que juridiques. Il défend « un anticléricalisme de nécessité », tout en modérant les élans des gambettistes et en tempérant la politique laïque de Ferry qu'il soutient par ailleurs. C'est ainsi qu'il tente d'organiser la politique à l'encontre des congrégations, en privilégiant le clergé séculier par rapport aux réguliers, affrontant les adversaires les plus déterminés du régime républicain, à l'image des Assomptionnistes. Cette politique de discernement, qui le conduit d'abord à renoncer au ministère des Cultes, avant d'en prendre finalement la responsabilité, le convainc de voir, dans l' « Esprit nouveau » et le Ralliement, l'espoir de changements politiques durables. Lui revient le mérite, dans ces divers domaines (laïques, sociaux, institutionnels), d'avoir saisi les occasions de légiférer et d'avoir poussé les Chambres à délibérer et à décider en conséquence.

## **2. Waldeck-Rousseau ou l'art de la décision en politique : une problématique singulière**

L'intérêt pour le personnage de Waldeck-Rousseau nécessitait que son étude fût abordée de façon singulière. L'art de décider a ainsi été retenu et a permis d'aboutir à des conclusions novatrices, parfois partielles, que les perspectives de recherche pourront compléter. C'est ainsi qu'ont été mises en lumière sa pratique personnelle de la procédure et du règlement des assemblées et sa capacité à construire des majorités parlementaires durables.

Dans ces conclusions, il apparaît nettement que Waldeck-Rousseau présente une manière originale de faire la loi. La nécessité de l'encadrement de l'ordre du jour parlementaire est l'une de ses priorités ; après de nombreux efforts, elle conduira à la création à la Chambre des députés, en 1911, de la Conférence des présidents. L'orientation du travail en commission, avec le choix

de rapporteurs au profil adapté, est un objectif que s'est régulièrement fixé Waldeck-Rousseau, qu'il soit président du groupe de l'Union républicaine, ministre de l'Intérieur ou président du Conseil. La rationalisation du travail en séance publique, en évitant, pour plus d'efficacité, l'automatisme de la double délibération, est un autre des buts qu'il poursuit pour la bonne élaboration de la décision. Il saura œuvrer à la réflexion sur la réforme de l'institution parlementaire et à sa première mise en pratique à partir des années 1890.

La singularité politique de Waldeck, fondée sur ses actes autant que sur son tempérament, s'appuie sur son habileté à construire des majorités parlementaires. En presque un quart de siècle, on le voit fabriquer des majorités certes évolutives, mais dont le « noyau dur » ou le bloc central, identifié comme « la majorité dans la majorité », reste relativement inchangé. C'est à ce prix qu'il obtint une majorité durable, véritable « majorité de gouvernement », tranchant sur les nombreuses majorités de tendance sans lendemain. Et c'est grâce à cette stabilité qu'il put sauver la République, après l'avoir pensée et gouvernée.

### **3. Waldeck-Rousseau dans l'historiographie**

Malgré l'originalité de son personnage politique, Waldeck-Rousseau est resté relativement méconnu, et occupe, par conséquent, une faible place dans l'historiographie. Il est mort à 57 ans, donc trop jeune pour écrire ses Mémoires ou laisser un témoignage précis de son action politique. Ses fonctions publiques, parlementaires ou ministérielles, présentent pour autant un intérêt suffisamment consistant pour attirer l'attention des chercheurs. Or, à ce jour, seuls deux travaux universitaires d'inégale ampleur et déjà anciens lui ont été consacrés : le mémoire de diplôme d'études supérieures de Jean-Louis Pezant, soutenu en 1961 sous l'intitulé *La Pensée politique de Waldeck-Rousseau* ; la thèse de doctorat de Pierre Sorlin, publiée en 1966 et intitulée : *Waldeck-Rousseau*.

En plus des nombreuses sources imprimées et des ouvrages à caractère de sources, deux fonds d'archives complémentaires appellent l'intérêt du chercheur d'aujourd'hui. Le fonds Waldeck-Rousseau, déposé à la Bibliothèque de l'Institut [BI Ms 4560 à 4620], rassemble, notamment, l'ensemble de sa très riche correspondance, quasi quotidienne, avec sa mère, constituée au fil de 26 années (1864-1890), livrant un témoignage inédit et d'une grande valeur sur la vie politique de la fin du Second Empire et sur les débuts de la Troisième République. Ce fonds est complété par d'autres papiers privés de Waldeck-Rousseau déposés, plus récemment, au département des Manuscrits [NAF 28971] de la Bibliothèque nationale de France (BNF).